

Ministère du travail et des solidarités

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 4 décembre 2025 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2026

NOR : TRSR2530598A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2025 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, au titre de l'année 2026, les inspecteurs hors classe de l'action sanitaire et sociale dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

Nom usuel	Prénom
LIMOSIN	Florence
MEAL	Fabienne
GRAMMONT	Dorothée
BONGRAND	Éric
DUCLAUX-HUGON	Geneviève
CRAFF	Jean-Paul
CROS	Rémi
MONTMETERME	Oriane
DEFFRENNES	Fabienne
ROBIOLLE	Roselyne

Nom usuel	Prénom
CHALENCON	Gilles
BIGNON ZUCCARELLI	Emmanuelle
HOCQUETTE	Clémentine
NAULET	Gérald
CAILLET	Marie-Hélène
AGOPIAN	Élodie
FAGES	Véronique
DU MERLE	Claire
CHEVRON	Sylvain
BERTHAU	Johana
VINCENT MILLERET	Béatrice
AZAIIS	Johanna
SEGUIN	Éric
TELLART	Cyrille
AUVERGNON	Thomas
BAILLARD	Karine
SOVRANO	Jean-Christian
NUYTENS	Gaëlle
PELANGEON	Frédérique
COMBA	Jérôme
HECKMANN	Pauline
MELIN	Jean-Sébastien
DULION	Laetitia
TASSO	Nicolas

Soit 62 % de femmes et 38 % d'hommes promus pour 71 % de femmes et 29 % d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 4 décembre 2025.

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines,
Fabienne BOUSSIN